

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du Conseil d'Administration
Mercredi 29 avril 2020 à 9h30 – Conférence téléphonique**

Relevé de décisions
tenant lieu de compte-rendu de la séance

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Madame Marie Villette ayant démissionné, le nombre de membres est de 24. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 12 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs:			
Anne D'Orazio (présidente)	X		
Suzel Balez	X		
Laurence Bassières	X		
Chimène Denneulin	X		
François Guéna	X		
Gérald Gribé	X		
Thomas Elefteriou	X		
Collège des ATS			
Laurence Probst	X		
Aurélie Timsit		X	Pouvoir à L. Probst
Barmak Lahiji	X		
Philippe Bourdier	X		
Collège des étudiants			
Aliénor Malignac		X	
Clémentine Cau	X		
Juliette Stoltz	X		
Miguel Madrid-Vertel	X		
Personnalités de droit			
Florence Berthout (Conseil régional d'IDF)		X	
Cécile Fridé (CROAIF)	X		
Michel Terré (Président D'Hesam Université)	X		
Marie Christine Lemardeley (Métropole du Grand Paris)	X		
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec- Simon (Consultante Filière bois construction)	X		
Marie Villette (Directrice générale de l'établissement public du parc et de la Grande halle de la Villette)			Démissionnaire
Mireille Alphonse (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de l'Environnement et de l'écologie urbaine)	X		
Josè-Manuel Gonçalves (Directeur du CENTQUATRE-PARIS)		X	
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	X		
Marc Le Coq (Directeur du centre Michel Serres d'Hesam Université)	X		
Nombre de voix	20	4	1
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	X		
Vincentella de Commarmond (Directrice adjointe)	X		
Christian Brossard (Secrétaire Général)	X		
Philippe Dehan, Président CPS et CFVE	X		
Présidence CR et Vice Présidence CPS			Démissionnaire en

			attente de renouvellement
Jérôme Cadevan, Agent comptable	X		
Chantal Bonnefoy, Contrôleur budgétaire		X	
Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles d'IDF	X		
Recteur d'académie ou représentant		X	

A l'ouverture de la séance, la Présidente constate que **le nombre de voix est de 21** (20 présents + 1 pouvoir).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut dûment délibérer.

9H40 ouverture de la séance du Conseil d'Administration.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
--------	--------	--------------------------------	---------------	-----------

9H30	1	Présentation des RD du 11 et 27 mars 2020 et approbation du CR du 08/01/2020	Anne D'Orazio	<i>RD du 11 & 27/03/2020 + CR du 08/01/2020</i>
------	----------	---	---------------	---

Madame D'Orazio procède en ouverture de séance à l'appel des administrateurs ainsi que des personnes invitées permanentes ou ponctuelles. Elle précise qu'elle a invité Madame Rebecca Jourdain, responsable du service pédagogique de l'école.

Madame D'Orazio indique que les deux relevés de décision du CA du 11 mars 2020, ainsi que celui relatif à la saisine expresse du CA du 27 mars 2020, par voie dématérialisée, au sujet de l'aménagement de la procédure « Parcoursup » ont été finalisés. Ces relevés de décision n'appellent pas de vote du CA.

Elle indique également que le compte-rendu du CA du 8 janvier 2020 portant notamment sur le vote du budget initial a été communiqué aux administrateurs avant approbation. Aucune remarque n'étant communiqué lors de la séance, la présidente procède au vote d'approbation du CR de la séance du CA du 8 janvier 2020.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le compte-rendu la séance du Conseil d'Administration du 8 janvier 2020.

Abstention : 1

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

9h45	1 bis	Point d'information sur la poursuite d'activité de l'établissement dans le cadre des mesures relatives à l'urgence sanitaire.	Caroline Lecourtois	
------	--------------	--	---------------------	--

Madame D'Orazio remercie l'ensemble du personnel administratif et pédagogique pour sa réactivité. En 72h, l'ENSAPLV a assuré sa poursuite d'activités au complet. Elle souligne également que la tâche a été rude pour le service informatique et l'en remercie. Compte tenu du manque de moyens, notamment informatique, ce sont les moyens personnels des enseignants et parfois des administratifs qui sont mobilisés. Une difficulté persiste toutefois au sujet des cours magistraux pour lesquels le support Skype entreprise n'est pas adapté. Plusieurs enseignants ont dû recourir à des solutions privées qu'ils financent en direct sur leurs propres deniers.

Anne D'Orazio souligne que l'ENSAPLV ne peut bénéficier des supports techniques du MESRI car le MC n'a jamais signé la convention globale de RENATER, c'est la raison pour laquelle l'établissement doit fonctionner sur ses moyens propres, parfois fragiles.

Caroline Lecourtois, directrice, indique que dès le vendredi 13 mars 2020, un mail a été envoyé à la communauté de

l'ENSAPLV pour l'informer que les locaux seraient désormais fermés. A partir de cette date un plan de continuité de service a été établi et le 16 mars tous les agents administratifs, à l'exception de 5, étaient en télétravail. Les enseignants sont eux aussi passés en télé-enseignement avec leurs moyens propres et l'appui des services de l'école, notamment informatique. L'établissement fonctionne de cette façon et ce jusqu'à la fermeture du mois d'août. Il est espéré que nous retrouvions une activité en présentiel en septembre mais à ce stade nous n'avons aucune visibilité. Caroline Lecourtois précise également qu'un travail avec les instances a permis d'organiser la fin de l'année universitaire. Les services de la scolarité et plus spécifiquement Rebecca Jourdain et Patricia Bernaix sont au plus proche des étudiants. Au regard des incertitudes qui pèsent, il est important et urgent de communiquer auprès de nos étudiants sur les suites de la situation de fin d'année pour qu'ils s'organisent.

Vincentella de Comarmond, directrice adjointe, indique qu'avec Rebecca Jourdain, responsable du service de la scolarité, et Barmak Lahdji, responsable du service informatique, ils avancent sur le projet de mise à disposition des 61 moniteurs pour accompagner les étudiants et les enseignants dans leurs activités à distance. Seul l'atelier numérique, l'atelier maquette et le pôle image ne peuvent plus travailler mais les agents sont redéployés sur d'autres missions.

Caroline Lecourtois souligne par ailleurs que l'ensemble des personnes en lettres d'engagement et des moniteurs sont intégrés au dispositif de continuité pédagogique et l'administration travaille actuellement au redéploiement de leurs activités. Elle indique que des répercussions très importantes ont eu lieu également pour le service des relations internationales, qui a dû faire face à un surcroît d'activité pour soutenir les étudiants en mobilité et travailler à des solutions au cas par cas.

Au titre des informations générales, Anne D'Orazio souhaite faire un point sur les instances pour informer les administrateurs d'une part de l'élection de Monsieur Philippe Dehan à la Présidence de la CFVE et donc du CPS suite à la démission à cette fonction de Victoria Pignot, en décembre 2019 ; d'autre part de la démission de Madame Alessia de Biase de la Présidence de la Commission de la Recherche (CR), reçue le 25 mars 2020. La CR devra procéder au renouvellement de la désignation de sa présidence.

Par ailleurs, Anne D'Orazio souligne, à la suite de la directrice, que le service de la scolarité est particulièrement vigilant à chacun des étudiants pour suivre leur situation et faire remonter les difficultés rencontrées (problème de matériel, isolement, étudiants étrangers, etc.). A ce titre, elle invite le nouveau Président de la CFVE à être particulièrement attentif au fait d'associer l'ensemble des collèges élus, et spécifiquement le collège étudiant, au travail des instances. Elle fait sur ce point référence à un courrier transmis fin mars pas les étudiants élus à la CFVE qui considéraient ne pas être suffisamment informés et associés aux décisions de crise prise par cette instance.

Madame Lemardeley prend la parole sur la question des aides aux étudiants et indique que des aides alimentaires d'urgence ont été mises en place par la Mairie de Paris et sont disponibles depuis la semaine dernière (« panier alimentaire »). Les étudiants peuvent bénéficier de ces aides et elle souhaite que l'établissement relaie cette mesure auprès de nos étudiants.

Madame Alphonse félicite l'École pour la transformation de ses activités de façon aussi active et efficace. Elle s'interroge sur la situation économique difficile des étudiants et souhaite savoir si les bourses vont être prolongée. Elle souhaite également rebondir sur la question de l'accès aux ressources MESRI, en évoquant l'idée d'une mobilisation générale et nationale des CA des ENSA afin de mettre l'Etat et le Ministère de la Culture devant ses responsabilités.

Caroline Lecourtois revient sur la question des bourses et de leur prolongation. Elle indique qu'un point régulier est fait avec les étudiants décrocheurs, Rebecca Jourdain fait notamment un point avec les enseignants pour les étudiants de licence. Elle rappelle qu'un fond d'aide d'urgence va être proposé ce jour en CA et souligne que l'école a souhaité garder au maximum le calendrier universitaire pour éviter les prolongations d'étude.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

10h00	2	Modification de l'organisation de la scolarité 2019/2020 : <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la fin d'année universitaire jusqu'à déc. 2020, - Note relative à la formation HMONP, - Note relative au PFE, - Note relative aux stages, - Note relative à l'organisation des examens de fin de semestre - Création d'une commission d'examen des vœux Parcoursup 2020 - Création de la Commission VEEPAP 	Caroline Lecourtois	<ul style="list-style-type: none"> - Note formation HMONP, - Note PFE, - Note stages, - Note organisation des examens de fin de semestre - Note F. Gaston, - Note F. Vidal (MERSRI)
-------	---	--	---------------------	---

10h30 départ de Monsieur Laurent Roturier, DRAC Ile de France.

11h00 Départ de Madame Marie-Christine Lemardeley – Pouvoir à Mireille Alphonse

Le nombre total de voix reste à 21 (19 présents et 2 pouvoirs)

Madame D'Orazio rappelle qu'il s'agit ici de procéder à 4 votes afin d'encadrer la réorganisation de la scolarité de l'établissement. Un premier vote sur la modification du calendrier universitaire, un second global sur les quatre notes présentées au CA, un vote sur la création de la commission VAEP, un vote sur la création de la commission VEEPAP.

Madame D'Orazio donne la parole à la Directrice.

- Modification de la fin d'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2020

Madame D'Orazio indique que cette proposition de modification de la date de fin de l'année universitaire 2019-2020 à la fin de l'année civile 2020 s'inscrit dans le cadre de la note de la ministre du MESRI, Mme F. Vidal, en date du 20 avril 2020.

La question est soulevée du problème des enseignants qui partiraient à la retraite entre temps ou des enseignants titulaires ou contractuels qui ne seraient plus dans l'établissement.

Il est également soulevé la question des étudiants qui auraient épuisé leurs quotas d'année maximum pour achever un des cycles d'étude. Madame D'Orazio souligne que cela n'est pas du ressort du CA mais qu'il appartiendra aux jurys de fin de cycle de prendre éventuellement des mesures exceptionnelles pour accorder des droits supplémentaires à des étudiants qui auraient consommé leurs quatre années pour la licence ou trois années pour le master. Le CA pourrait uniquement appeler les jurys à être bienveillant pour des cas individuels.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité d'étendre l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 sans que cela nécessite le paiement de droit universitaire supplémentaire. Les droits ouverts pour 2019-2020 sont donc prolongé jusqu'à fin décembre 2020.

Il est précisé que l'année universitaire 2020-2021 se déroulera bien comme à l'habitude du 1^{er} octobre 2020 à fin septembre 2021.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

- Note relative à la formation HMONP

Madame D'Orazio indique que les quatre notes qui vont être débattues ont été rédigées en collaboration avec les instances et les commissions et enseignants compétents.

Sur la note HMONP, Madame Lecourtois fait part des propositions suivantes indiquées dans la note en précisant que

cette note a été préparée avec la présidente de la commission HMONP :

La session de cours théoriques qui devait se dérouler du 22 juin 2020 au 3 juillet 2020, au sein des locaux de l'École nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville ne peut être maintenue en raison de la situation actuelle. Cette session serait donc reprogrammée au sein des locaux de l'ENSAPLV, du 07 septembre 2020 au 18 septembre 2020.

Cette nouvelle disposition induirait alors un report des jurys initialement prévus du 26 octobre 2020 au 6 novembre 2020. Il serait alors demandé aux apprenants de rendre leurs carnets de bord et mémoire en décembre 2020 pour une organisation des jurys du 1er au 12 Février 2021. Il resterait à organiser une séance de jury de rattrapage en avril 2021. La composition des jurys restera inchangée.

Il est noté par plusieurs membres du CA la difficulté de tenir des cours magistraux en ligne du fait de manque de moyens techniques accessibles. Il est demandé à ce que des solutions soient trouvées au plus vite afin de trouver des solutions de plateforme en ligne pour la tenue de cours magistraux.

Madame D'Orazio souligne en effet que la tutelle n'a pas pris les engagements nécessaires pour avoir accès à la plateforme publique de vidéo-conférence et fait le constat de la carence de la tutelle dans le fait de ne pas avoir signé les conventions RENATER. Cela bloque l'établissement et l'ensemble des ENSA et oblige à passer par des plateformes privées qui ne respectent pas forcément les données des utilisateurs.

Décision :

Les membres du CA s'entendent sur la réorganisation suivante du calendrier HMONP :

- Il est acté qu'il n'y aura pas de session de cours théorique en amphi en juin/juillet. Celle-ci est reportée à septembre 2020. Cette session de cours théorique se fera en présentiel ou en distanciel en fonction de ce qui sera autorisé à cette période. Le CA laisse le soin à la commission HMONP de préciser les modalités d'organisation de cette session en lien avec la Direction de l'établissement et les services.
- Il est acté qu'il n'y aura pas de jury de HMONP en octobre/novembre 2020 et que les jurys HMONP se tiendront début février 2021 durant l'inter-semestre avec une session de rattrapage en avril 2021.

- Note relative au PFE

Madame Lecourtois précise qu'il est proposé de maintenir, dans la mesure du possible, l'organisation pédagogique annuelle des PFE. Dans ce cadre, le suivi hebdomadaire des étudiants est maintenu à distance par l'intermédiaire des technologies numériques. Elle rappelle que les travaux réalisés dans le cadre des « Projets de Fin d'Études » sont évalués en deux temps par l'intermédiaire de deux jurys distincts : un jury de fin de semestre qui évalue le travail réalisé au sein du groupe du projet durant le semestre 10 et un jury de PFE qui évalue la production (planches et mémoires) du projet de fin d'études de l'étudiant. Dans le contexte actuel, il est proposé que les étudiants remettent leurs productions sur un support dématérialisé. Le jury de fin de semestre se fera alors à distance et en visio ; la composition du jury de fin de semestre reste inchangée par rapport aux habitudes de l'établissement.

Concernant le jury de PFE, les étudiants rendront leurs productions sur un support dématérialisé entre le 20 et le 24 juillet 2020. Dans ce cadre, le jury de PFE serait alors organisé du 07 au 11 septembre 2020, dans les conditions habituelles. Autant que possible, il est souhaité que le jury de PFE se tienne en présentiel. La composition du jury de PFE restera inchangée par rapport aux dispositions réglementaires et à l'organisation de l'ENSAPLV. Les présidents de jurys seront nommés par la directrice sur proposition du groupe des responsables de PFE.

Décision :

Les membres du CA actent que la remise des travaux de PFE pour la validation du Semestre 10 se fasse par voie électronique dans la semaine du 20 au 24 juillet. Ils actent également que les jurys de soutenance des PFE se tiendront dans les conditions autorisées et selon les voies et moyens possibles, à partir du 7 septembre 2020.

- Note relative aux stages

Madame Caroline Lecourtois rappelle que dans le cadre du 1^{er} cycle DEEA-L, deux stages de trois semaines sont à réaliser. L'un d'eux est un stage "ouvrier et/ou de chantier", l'autre est un stage dit de "première pratique". Chacun de ces stages est crédité de 3 ECTS. La validation du cycle n'est pas possible sans la validation de ces périodes de stage. Il est indiqué que tous les stagiaires qui le peuvent doivent effectuer leur stage à distance. Ces stages seront

validés selon les mêmes principes que des stages réalisés au sein des structures. Cependant, pour les stages "ouvrier et/ou de chantier" qui ne peuvent être réalisés à distance et n'auraient pu être réalisés d'ici la fin de l'année universitaire 2019/2020, les étudiants qui n'auront plus que celui-ci à réaliser pour valider leur DEEA-L, auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour le réaliser. Ils pourront s'inscrire et suivre les enseignements en DEA-M dès la rentrée 2020-2021. La validation de leur cycle DEEA-L et de leur inscription en DEA-M sera effective dès la validation du stage. Des autorisations spécifiques au-delà de cette date pourront être données aux étudiants qui n'ont pu se conformer à ce délai.

Décision :

Les membres du CA actent la mesure proposée d'autoriser exceptionnellement les étudiants de L3 à réaliser leur stage obligatoire de licence jusqu'au 31 décembre 2020 et de les autoriser à poursuivre leur scolarité dans le cycle supérieur. En cas exceptionnel, des autorisations spécifiques pourront être données qui permettent de proroger cette date du 31-12-2020 sur une période incluse à l'année universitaire 2020-2021.

Dans tous les cas, l'école pourra donc être amenée à établir le diplôme de fin de premier cycle, valant grade de licence, une fois l'ensemble des stages et enseignements validés tout en autorisant, à titre exceptionnel et sous réserve une inscription en 2^{ème} cycle dit de master.

- Note relative à l'organisation des examens de fin de semestre

Caroline Lecourtois indique qu'il est proposé que :

- La semaine des examens reste inchangée et se déroulera donc du 15 au 20 juin 2020.
- Les examens se tiendront à distance suivant les modalités pratiques adaptées à chaque type d'enseignement et précisées au plus tard le 20 mai 2020 aux étudiants, par chaque enseignant concerné.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les quatre notes présentées sur la base des décisions issues des débats en séance et rapportés ci-avant.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

- Création d'une commission d'examen des vœux Parcoursup 2020 :

Sur proposition de la Commission des Formations et de la vie étudiante (CFVE) de l'établissement, les principes de composition de la commission d'examen des vœux sont les suivants :

- La commission d'examen des vœux se compose de 58 binômes d'enseignants de l'établissement
- Les enseignants-chercheurs titulaires ou associés de l'établissement font partie de cette commission d'examen des vœux ou de la commission VEEPAP
- Les missions réalisées dans le cadre de ces commissions font partie intégrante des services statutaires des enseignants-chercheurs titulaires ou associés (hors enseignement)
- Les enseignants contractuels de l'établissement peuvent, sur la base du volontariat et du bénévolat, faire partie de ces commissions

Sur la base de ces principes, la commission d'examen des vœux 2020, de l'ENSAPLV, est arrêtée comme indiqué dans la note transmise aux membres du CA.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création d'une commission d'examen des vœux Parcoursup 2020.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

<p>Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 21</p> <p>- Création de la Commission VEEPAP (Validation des Études, Expériences Professionnelles ou Acquis Personnels) Il est rappelé que cette commission a pour objectif d'instruire les demandes de reconnaissance d'aptitudes de candidats en vue de déterminer leur niveau d'intégration au sein des formations à l'architecture proposées (examen des demandes de candidats souhaitant intégrer l'école par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience - VAE ou de la Demande d'Admission Préalable - DAP).</p> <p>Par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les missions réalisées dans le cadre de cette commission font partie intégrante des services statutaires des enseignants-chercheurs titulaires ou associés (hors enseignement) - Les enseignants contractuels de l'établissement peuvent, sur la base du volontariat et du bénévolat, faire partie de cette commission. <p>Décision : Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création d'une commission de la VEEPAP.</p> <p>Abstention : 0 Nbre de votes pour : 21 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 21</p>

10h45	3	Présentation de la stratégie internationale et approbation de la Charte Erasmus+	Vincentella de Comarmond	- Stratégie internationale / Erasmus + 2021-2027 - Amendement G. Gribé et CRI
<p>Madame de Comarmond indique que Caroline Lecourtois a pris en charge la rédaction de cette nouvelle version de note sur la stratégie internationale de l'établissement avec l'appui de la Commission des relations internationales (CRI). Elle précise que ce document sert de document de référence pour la nouvelle Charte Erasmus+ 2021-2027 que l'établissement doit signer avec l'agence Erasmus. Elle précise que ce document reprend certains éléments du projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs (CPO).</p> <p>Caroline Lecourtois rappelle que l'établissement est en effet dans l'obligation de présenter une nouvelle déclaration à l'agence Erasmus+ d'ici le 26 mai prochain, que cette déclaration se fera à partir du texte soumis aux administrateurs et qu'il faudra par la suite compléter la plateforme Erasmus+. Elle souhaite préciser que la stratégie internationale est insérée plus largement dans la « stratégie d'ouverture » de l'établissement. Dans cette version discutée avec la CRI, le choix a été celui d'une plus grande exhaustivité afin de montrer l'étendue de nos actions et leur exemplarité. Elle souligne par ailleurs que les équipes ont été très actives tant du côté des enseignants, des administratifs que des étudiants qui souhaitent porter un projet pour mieux accompagner la mobilité entrante.</p> <p>Gérald Gribé, administrateur et membre de la CRI, précise que Claudio Secci, enseignant membre de la CRI a souhaité ajouter un volet sur « métiers » des activités à l'international qui concerne l'expertise.</p> <p>Philippe Bourdier souligne la qualité du document et fait part de quelques remarques qui devront être intégrées dans la version finale pour transmission.</p> <p>Vincentella de Comarmond indique que l'agence Erasmus+ a donné un délai complémentaire de 6 mois pour dépenser les crédits octroyés sur la convention en cours qui se termine en 2020. Par ailleurs, elle propose également un amendement au texte au sujet de la mention d'un projet d'observatoire des retombées de l'international qui serait rattaché au laboratoire LET. Elle propose que ce point soit en cohérence avec le projet de CPO en plaçant cette mission d'étude spécifique de cette population dans le cadre plus général du projet d'observatoire tel qu'indiqué dans le CPO sans spécifier à ce stade qui en aura la charge.</p> <p>Anne D'Orazio remercie vivement les personnes, administratives et enseignantes, mobilisées pour la rédaction de ce document.</p>				

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le principe de cette proposition de document cadre qui permettra le renouvellement de la Charte Erasmus+ pour la période 2021-2027, sous réserve de l'insertion des propositions émises par Philippe Bourdier et Vincentella de Comarmond en séance, qui permettra d'établir la version finale du document.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

11h00	4	Attribution de subvention et allocation budgétaire spécifique : - Demande de subvention de la LVE, - Création du Fond d'aide d'urgence CVEC	Anne D'Orazio	- Dossier demande de subvention de la LVR - Note Fond d'aide d'urgence
-------	---	--	---------------	---

- **Demande de subvention de l'association La Villette Etudiante (LVE)**

Madame D'Orazio précise que ce point de l'ordre du jour concerne la présentation du budget de la LVE et l'étude de la demande de subvention de la LVE, ainsi que la dotation du fond d'aide d'urgence. Elle précise qu'elle a, pour cela, invité Madame Ocyane Hamon présidente de la LVE. Elle rappelle qu'un précédent CA a délibéré sur le protocole des modalités de demande de subvention avec présentation en parallèle de la demande, d'un bilan d'activité et du document CERFA relatif à la demande de subvention. Le CA a souhaité qu'à l'automne de chaque année, les associations puissent faire part de leur volume de demande afin d'intégrer cela dans les éléments du débat d'orientation budgétaire, en vue par la suite d'une inscription au budget initial et des décisions d'attribution de ces subventions.

Elle rappelle que le BI voté le 8 janvier 2020 n'avait pas pu intégrer de ligne subvention, cette ligne a donc été abondé au BR1 voté le 11 mars 2020, d'où l'inscription de cette demande lors de ce CA.

Madame Ocyane Hamon procède à la présentation du budget de la LVE. Elle rappelle les difficultés rencontrées liées à des factures impayées depuis un certain nombre d'année, problème qui a été réglé dans le courant de l'automne 2019. Elle indique que la demande adressée à l'école est de 10 000 euros, et concerne 3 pôles :

- la K'fet : 3300 euros – notamment pour retrouver un fond de roulement correct.
- La Villette sportive : 2500 euros – notamment pour diffuser le sport dans l'école et pour l'achat de matériel sportif
- La Villette étudiante - volet gestion : 4200 euros – notamment pour l'achat d'une camionnette et avoir un fond de roulement correct.

Ainsi, pour la K'fet et le volet gestion de la LVE, il s'agit de stabiliser la situation financière et de compenser un déficit.

Anne D'Orazio souligne la qualité du document remis, exhaustif et complet.

Christian Brossard émet deux remarques. Il indique que ce dossier de demande de subvention a été transféré au service de la scolarité. Il souligne néanmoins sur la question de l'équilibre de la situation financière en fin d'exercice que le fond de roulement est à ce stade de 18 000 euros ce qui correspond à 10% du budget global présenté. Sur la question du prévisionnel, il souligne un déficit de 20 000 euros qui absorberait tout le fond de roulement. Il y a donc une nécessité de renouveler le fond de roulement, ce qui justifie cette demande de subvention de 10 000 euros.

Il souhaite souligner enfin que la situation présentée ne prend pas en compte la fermeture de l'école et que donc le budget prévisionnel présenté est caduc car certaines dépenses et recettes ne pourront être faites. Il s'agira donc de corriger les prévisions de recette et de dépense pour avoir une vision claire des besoins du fond de roulement. Il souligne que cette problématique exogène est générale pour toute l'école.

Rebecca Jourdain indique qu'il a été plus difficile de dialoguer avec la LVE depuis le confinement de la mi-mars et que le trésorier actuel n'a pas encore pu retravailler le dossier. Elle souligne que, malgré le contexte, les dépenses et recettes engrangées entre septembre et mars permettent de justifier la demande de 10 000 euros afin de repartir sur de bonne base.

Philippe Bourdier soulève un point concernant l'exonération du paiement de la TVA pour la K'fet. Il est indiqué que Jérôme Cadevan, agent comptable de l'école, va se saisir de ce dossier et en fonction des statuts de l'association fera le point avec l'administration fiscale pour demander le cas échéant un rescrit fiscal.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de subvention au bénéfice de l'association La Villette Etudiante-LVE à hauteur de 10 000 euros et demandent à la LVE si possible pour début octobre 2020 de refaire un point sur l'état de la situation financière 2020.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

- **Création du Fond d'aide d'urgence**

Anne D'Orazio rappelle que lors du CA du 13 novembre 2019, il avait décidé que les reliquats (non consommés) du fond CEVEC des années précédentes ainsi que les surnuméraires éventuels du CROUS viendraient abonder ce fond d'aide d'urgence. Les modalités opérationnelles de ce fond d'aide d'urgence devaient être précisées. C'est donc l'objet de ce point.

Rebecca Jourdain précise que cette demande de création de ce fond d'aide d'urgence résulte d'une demande des représentants étudiants face à la situation de certains étudiants. La note de cadrage de ce fond est à valider par le CA ainsi que la fiche de demande qui l'accompagne. Elle précise que ces demandes seront analysées par le pôle « vie étudiante » de l'école et soumis à validation d'une commission intégrée à la Commission Vie étudiante et composée en plus de Vincentella de Comarmond, de Christian Brossard et d'elle-même. L'objectif est d'activer au plus vite cette commission et d'activer les aides validées par la commission sous huitaine. Elle précise que pour cette année notamment, ce fond pourrait permettre d'aider à l'achat de matériel informatique (environ 10 étudiants pourraient faire une demande d'aide) avec une enveloppe de 500 euros éventuellement multipliable. Elle précise également que ce fond pourrait être sollicité pour une vingtaine de demande par an.

Anne D'Orazio précise que ce fond n'a pas pour vocation de se substituer ou de remplacer les dispositifs variés de droit commun ou exceptionnel (il existe déjà beaucoup d'aide disponible via le CROUS, la Mairie de Paris, etc), mais ce fond servira de complément. Elle souhaite que soit aussi possible des demandes pour des plus petites sommes (100 ou 300 euros si nécessaire). Rebecca Jourdain sur ce dernier point indique qu'en effet pour le matériel informatique la somme de 500 euros est plus pertinente mais qu'en effet le niveau de l'aide pourra être modulable. Elle indique aussi que la Fondation Culture et Diversité a mis en place des bourses d'urgence pour les étudiants relevant de la Fondation.

Christian Brossard indique qu'il avait été demandé de faire une étude d'impact de la création de ce fond sur le service financier pour ne pas créer un effet de surchauffe. Il indique que tel que pensé, avec une vingtaine voir plus de dossiers par an, le service financier pourra sans difficulté absorber et traiter ces aides. A ce stade il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

Anne D'Orazio remercie Ocyane Hamon ainsi que l'ensemble des personnes qui ont participé à la création de ce fond d'aide d'urgence.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la création du Fond d'aide d'urgence tel que présenté dans la note et en séance.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

11h15	5	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de règles spécifiques CFVE et CR en amont des règlements intérieurs - Organisation d'élection partielle CR 	Anne D'Orazio	- Courrier Pdt CPS
-------	---	--	---------------	--------------------

12h46 départ Michel Terré – Pouvoir Laurent Ducourtieux
Le nombre total de voix reste à 21 (18 présents et 3 pouvoirs)

- **Adoption de règles spécifiques CFVE et CR en amont des règlements intérieurs**

Anne D'Orazio rappelle que le CA avait demandé depuis plus d'un an aux instances d'établir leur règlement intérieur (RI) mais les activités des différentes instances n'a pas permis de les finaliser. Elle précise qu'elle a été destinataire le 3 avril 2020 des projets de RI du CPS, de la CFVE et de la CR mais que ces projets comportaient des problèmes de conformité aux textes règlementaires et aux compétences de chacune des instances de l'école. Il a donc été demandé par le CPS de retirer ces documents et d'entrer dans un processus de navette avec le bureau du CA, pour coordonner et amender l'ensemble des projets de RI de manière à soumettre au CA de juillet des projets consolidés pour validation.

Cependant, elle indique que pour autant, la CFVE et la CR, aux vues de la démission de la Présidente de la CFVE en décembre et de la Présidente de la CR en mars, souhaitent que le CA puisse délibérer sur les modalités d'intérim en cas de vacance de la Présidence, en permettant aux membres du bureau restants d'assurer la Présidence par intérim pour poursuivre les affaires courantes de l'instance pour un délai raisonnable. Elle rappelle qu'in fine ces éléments feront portis du RI de l'établissement.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de la CFVE et de la CR sur les modalités d'intérim en cas de vacance de leur présidence par le bureau de l'instance.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Par ailleurs, la CR a souhaité que le CA délibère sur la création d'une commission ad hoc «décharges pour recherche» au sein de la CR, composée des titulaires du collège des enseignants-chercheurs et les ingénieurs de recherche de la CR. Cette commission ad hoc sera en charge de l'étude annuelle des décharges pour recherche (bilans et demandes) et transmettra, selon un calendrier coordonné entre les instances, ses propositions au CPS restreint pour validation.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la demande de la CR sur la création d'une commission ad hoc au sein de la CR pour les décharges de recherche.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

- **Organisation d'élection partielle de la Commission de la recherche**

Anne D'Orazio rappelle que la CR a saisi le CA le 8 avril dernier d'une demande d'élection partielle pour le remplacement de deux de ses membres (une vacance de binôme titulaire/suppléant pour le laboratoire LAA et une vacance de binôme pour le laboratoire ATTHEP). Elle précise que s'agissant d'élections du collège des enseignants-chercheurs, il est du ressort de l'administration d'organiser ces élections en établissant au préalable la liste des

électeurs qui devra être publiée dans une version initiale pendant 15 jours pour qu'elle puisse être vérifiée par chacun, puis, à nouveau publiée durant quinze jours si nécessaire jusqu'à la date du vote. Il faut également faire un appel officiel à candidatures en donnant le temps nécessaire aux éventuels candidats de postuler. La date de fin de candidatures doit être connue de tous et arrêtée en bonne et due forme. Il est rappelé que dans le cas des élections de la CR le corps des éligibles est plus restreint que le corps des électeurs. Il est donc nécessaire de se rapporter aux règles et décisions en vigueur.

Décision :

Les membres du Conseil d'administration approuvent le principe d'une autorisation d'une élection partielle pour fournir les deux sièges manquant de la CR, sur la même base que celle formulée lors des CA du 19 juillet 2018 et du 12 octobre 2018 et dans la note du 15 octobre 2018, à savoir un scrutin de liste avec le nom d'un titulaire et d'un suppléant pour le laboratoire LAA et ATTHEP, plusieurs listes pouvant bien sûr être présentée s'il existe des candidatures multiples.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Décision :

Les membres du Conseil d'administration proposent la création d'une commission électorale pour mener les opérations électorales qui sera composée de Caroline Lecourtois, d'Amandine Kowalski, de Barmak Lahidji, du Président du CPS et de la Présidente du CA.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Décision :

Les membres du Conseil d'administration autorisent un vote électronique pour cette élection partielle dans la mesure où un vote physique sera impossible dans le contexte actuel. Il est précisé que le service informatique doit trouver une solution pour ce vote électronique.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

Décision :

Les membres du Conseil d'administration proposent le calendrier suivant sachant que les décisions du CA sont exécutoires sous 15 jours. La commission électorale lancera le processus électoral à l'issue de ces 15 jours. Ce processus aura 3 temps :

- 18/05 = publication de la liste des électeurs publiée durant 15 jours,
- puis 15 jours après soit environ le 1^{er} juin = publication des demandes de candidature
- à partir du 15/06 = vote électronique

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 21

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 21

11h45	6	Présentation de nouveau projet pour l'habilitation du DSA « Projets de territoire »	Caroline Lecourtois	- Projet de nouvelle demande d'habilitation auprès du MC
<p>12h54 départ de Marion Cloarec Le nombre total de voix est porté à 20 (17 présents et 3 pouvoirs)</p> <p>Madame D'Orazio rappelle qu'à ce jour, le Ministère de la Culture – SDESRA a délivré pour ce DSA une habilitation limitée à l'année en cours au regard des nombreuses réserves qui avaient été formulées. Il s'agit donc de trouver le cadre d'une nouvelle habilitation à partir de septembre 2020. Les enseignants du DSA, en particulier Monsieur Philippe Hilaire, ont repris un projet de formation dont elle souligne la qualité et la cohérence permettant de répondre aux attentes de l'établissement et des partenaires.</p> <p>Madame Lecourtois souligne en effet que le nouveau projet permet d'identifier le public entrant et sortant, d'identifier les blocs de compétences acquises, de revoir le nombre d'heure en posant des objectifs clairs.</p> <p>Madame Cécile Fridé souligne que le DSA pourra s'impliquer dans la collaboration avec des collectivités locales dont la commune de Châtelleraut dans le cadre des « cœurs de ville » portées par le CGET.</p> <p>La question est également posée de la capacité d'avoir des étudiants l'an prochain pour ce diplôme dans la mesure où beaucoup de candidats sont des candidats étrangers. Cette question n'est pas spécifique à ce DSA mais vaut pour l'ensemble des formations post-masters de l'établissement.</p> <p>Décision : Les membres du Conseil d'Administration approuvent le projet de nouvelle demande d'habilitation du DSA « Projets de territoire » et confient au bureau du CA la mission de finaliser le document pour une transmission au MC en juillet 2020.</p> <p>Abstention : 0 Nbre de votes pour : 20 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 20</p>				

12h00	7	Information sur le projet de Contrat de Performance entre le MC et l'ENSAPLV	Vincentella de Comarmond	- Projet de contrat de Performance -Remarque du ministère - Remarques du CPS
<p>Madame Anne D'Orazio indique qu'elle a souhaité que les administrateurs prennent connaissance de l'état d'avancement du Contrat Pluriannuel d'Objectif (CPO que la plupart des Établissements publics doivent présenter à leur tutelle). Elle indique que ce projet de CPO a été présenté au Ministère de la Culture ainsi qu'au CPS qui ont émis des remarques. Elle précise qu'il n'y aura pas de délibération ce jour sur ce projet mais uniquement une prise de connaissance du CA de ce document. Elle propose en outre aux administrateurs des collèges élus qu'une séance de travail sur ce document soit organisée, en présence de Vincentella de Comarmond afin de finaliser la version qui pourrait être portée au vote du CA lors de sa session de juillet. Il est souligné en effet que ce document pose un certain nombre de problèmes au regard des moyens attendus.</p> <p>Madame Lecourtois prend la parole pour souligner que ce grand travail a été fait sous la responsabilité de Vincentella de Comarmond et elle l'en félicite car cela a permis une remise à jour et gros travail de recensement des besoins mis en perspective des objectifs de l'école.</p> <p>Madame Vincentella de Comarmond indique que ce travail a été le fruit d'un travail collectif avec un investissement de tous les services. Elle rappelle que ce contrat est en lien avec l'article 8 du décret 2018-109, qu'il est fixé pour une durée allant de 2019-2024 et que l'ENSAPLV n'est pas la seule ENSA à ne pas avoir procédé à la validation de son CPO. Elle précise, à toute fins utiles, que la date de 2024 correspond, pour l'ENSAPLV, à la prochaine campagne</p>				

d'évaluation par l'HCERES. Elle indique également la méthodologie employée : indicateurs/jalons/résultats/moyens nécessaires, est déployée tout au long du document. Elle souligne enfin que la tutelle souhaite que l'on retire tous les chapitres relatifs aux « moyens » (en termes humain, financier et d'espace). Pour ce qui est des remarques faites par CPS, elle précise que ces remarques vont bien être prises en compte avant la prochaine présentation, mais elle s'interroge sur la question de savoir ce que l'on fait des remarques de la tutelle alors que la tutelle considère que l'on serait ici uniquement dans un exercice de contrat de performance mais sans moyen [Ex : avoir un organigramme cible montre que des fonctions identifiés ne sont pas assurée. Si nos objectifs sont ambitieux, cependant on ne pourra les réaliser si nous n'avons pas de moyen (ex : l'observatoire des débouchés)].

Par contre, elle précise bien qu'il est tout à fait possible d'intégrer, par exemple, les remarques du MC sur la formation continue.

La solution qui pourrait être retenue, concernant les moyens, serait de mettre un astérisque général indiquant « sous réserve des votes des PLF ».

Les membres du CA souligne en effet que cet exercice ne peut être un exercice ex nihilo, et hors sol.

Anne D'Orazio souligne qu'elle ne proposera pas le vote d'un document sans indication des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs.

Vincentella de Comarmond précise que ce document pourrait être aussi une feuille de route pour l'école et qu'il nous aidera au moment de l'évaluation HCERES.

Caroline Lecourtois propose qu'au moment de la validation officielle de ce document, soit fait un vote officiel indiquant que le CA ne retient pas les remarques du ministère.

Anne D'Orazio propose, afin de produire un texte plus abouti encore, de créer une séance de travail spécifique du bureau du CA élargi pour finaliser un document pour le passage du document au CA de juillet. Le bureau du CA va se rapprocher des administrateurs pour centraliser les remarques et pour ensuite prendre attache avec l'administration (Vincentella de Comarmond et Sophie Verrier) afin de convenir, dans les semaines à venir, d'une réunion.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration prennent note du projet de CPO et actent que ne seront pas prises en compte, in extenso, les remarques du MC. Ils décident également qu'une réunion du bureau du CA élargi avec l'administration afin de finaliser le document du CPO en vue d'une présentation au CA du 9 juillet 2020.

12h15	7 bis	Information sur le passage en CNIP du dossier « Desserrement / Ardennes »	Caroline Lecourtois	<ul style="list-style-type: none"> - PPT présentation CNIP 23/04/2020 - Fiche Opération DIE - Note Avocat sur la prise à bail de locaux dans l'immeuble 21/23 rue des Ardennes 75019 - ENSAPLV
-------	-------	--	---------------------	---

Madame Lecourtois indique que la qualité du dossier a été remarquée par la Commission Nationale de l'Immobilier Public (CNIP). Le dossier a reçu un avis favorable avec deux réserves : limiter la consommation énergétique du bâtiment (obligation pour le bailleur de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique (décret tertiaire) ; demander un effort complémentaire au bailleur (5 mois de franchises supplémentaire à négocier avec le bailleur soit 20 mois de franchise de loyer au total).

Elle précise que l'accord est en train d'être négocié à nouveau avec le bailleur, le tout avec l'appui d'une assistance juridique. Il s'agit maintenant de pouvoir signer une LOI conforme aux attentes de la CNIP et permettant la finalisation du bail. Elle indique qu'une réunion a eu lieu hier soir avec le RPIE et qu'il faut que bailleur nous propose une nouvelle LOI. Une nouvelle réunion aura lieu demain.

L'établissement est aussi en attente de l'évaluation écrite de la CNIP pour que France Domaine Paris puisse poursuivre son travail avec des éléments concrets pour la poursuite du projet.

Thomas Elefteriou félicite la directrice de sa pugnacité, et souligne l'engagement total de l'école et des autres intervenants. L'école a fait le maximum pour faire avancer le projet, maintenant le projet est entre les mains du bailleur, il n'est pas encore finalisé car il faut encore retour du bailleur.

Anne D'Orazio souligne qu'un point positif de ce dossier desserrement a été de publiciser la situation dramatique de l'ENSA-Paris La Villette en termes de locaux et de rappeler que projet de desserrement est bien envisagé uniquement dans un cadre plus large de la relocalisation globale de l'école.

Christian Brossard confirme que ce dossier est porté depuis plus d'un an par école et a été documenté de façon continue. Cela a été un âpre combat, pieds à pieds. L'exercice a été mené jusqu'à son bout (négociation du bail et ses questions juridiques) et à ce stade, il nous faut attendre la position officielle de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) qui devrait arriver très prochainement ceci afin de connaître l'orientation des derniers termes de la négociation. Il indique être confiant sur le fait que le bailleur puissent répondre favorablement à la lever des deux réserves.

Anne D'Orazio adresse ses plus vifs remerciements à la directrice, au secrétaire général et à Thomas Elefteriou, membre du bureau du CA et espère dans les prochains jours une issue positive de cet épineux dossier.

Décision :

Ce point d'information ne donne pas lieu à une décision du CA.

12h30	8	Questions diverses : <ul style="list-style-type: none">- demande des Éditions de la Villette, diffusion numérique d'ouvrages- organisation et modalité des CDS concours	Anne D'Orazio	
-------	---	---	---------------	--

Demande des Éditions de la Villette de diffusion numérique d'ouvrages

Ce point est traité avant le point 7 et 7 bis qui ne demandaient pas de vote du CA.

Madame D'Orazio fait part de la demande des Éditions de la Villette d'autoriser la diffusion sous format numérique d'un certain nombre d'ouvrage de son catalogue, pour autant que les auteurs aient donné leur accord et qu'une version PDF de l'ouvrage existe. Ces communications numériques se feront sur la base de demande individuelle motivée totalement en interne de l'école. Il est précisé que, selon une analyse des Éditions de la Villette, la mise à disposition en numérique d'ouvrage ne réduit pas, mais au contraire augmente la visibilité des ouvrages et par conséquent leur vente. Il n'existerait donc pas de risque de perte de la valeur des ouvrages mais au contraire cela serait une manière de mieux diffuser le catalogue des Editions.

Est posé en outre la question plus générale de l'accès en ligne au catalogue de la bibliothèque de l'École et il est rappelé que Pierre Chabard doit faire à terme des propositions sur ce point.

Par ailleurs, il est souligné le travail d'ouverture formidable actuellement réalisé par le service de la bibliothèque pour les open éditions et d'autres outils et plateformes numériques.

Décision :

Les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la demande des Éditions de La Villette de pouvoir diffuser numériquement les ouvrages listés dans les conditions proposées par les éditions, notamment sur la base d'une demande motivée et d'un engagement écrit de non diffusion publique de ces PDF.

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 20

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 20

13h14 Départ de Laurence Bassière

13h18 Départ de Mireille Alphonse

Organisation et modalité des CDS concours

Madame D'Orazio rappelle que l'organisation et les modalités des Comités de Sélection pour les mutations / transferts et concours sont une compétence exclusive du CPS restreint. Cependant, elle invite le CPS restreint à être attentif à la situation actuelle et aux nouvelles annonces du Premier Ministre en date d'hier. Elle s'interroge sur la possibilité réelle de la tenue de réunion physique des CDS ou des auditions de candidat courant juin 2020, et suggère que soit prise en compte la possibilité de tenir ces réunions et/ou auditions totalement à distance, ceci afin de ne pas rompre l'égalité des candidats.

Le Président du CPS indique que le règlement intérieur des CDS laissera bien ouverte cette possibilité de tout pouvoir faire à distance par voie numérique.

Prochain CA

Madame D'Orazio précise qu'un CA devait se tenir le 17 juin prochain, en particulier pour la question de la validation des postes de MCFA. Cependant, le calendrier du concours ayant été modifié, ce CA n'est vraisemblablement plus nécessaire et n'aura donc pas lieu. Le prochain CA sera donc celui du jeudi 9 juillet 2020 qui portera notamment sur le BR2, la validation des résultats d'admission du concours, le SPSI et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du Conseil d'administration lève la séance à 13h50.

Le prochain CA aura lieu le jeudi 9 juillet 2020.

La Présidente de séance,
Madame Anne D'Orazio

